

# Les Glissements sémantiques dans la terminologie archivistique

*SELLAL Achour*

*Département de Bibliothéconomie d'Alger*

## Introduction

Le mot terminologie est dérivé de « TERMINUS » : la fin d'une idée ou d'un débat philosophique qui nécessite une récapitulation. Un signe qui détermine son identité.

Quant au terme « MOUSTALAH » مصطلح utilisé en philosophie arabe, renvoi à l'idée de divergences et de conflits entre linguistes.

Le terme occupe une place importante dans les différentes branches du savoir.

La production des termes par une économie linguistique signifiante permet d'une part de cadrer nos idées et d'éviter à celles-ci d'être confuses et flottantes et d'autre part de mieux percevoir une science.

La terminologie archivistique a connu aussi un essor considérable au cours de la dernière décennie ; elle constitue la pierre angulaire sur laquelle repose l'archivistique toute entière avec ce qu'elle revêt comme aspect théorique et pratique.

Elle contrôle désormais indirectement toute la discipline archivistique ainsi que les relations qu'entreprend cette dernière avec les autres disciplines de la science.

Par conséquent, si l'on veut édifier une archivistique capable de relever les défis qu'exige la société de l'information, il est nécessaire d'étudier les mécanismes inhérents à la production et à la création des concepts archivistiques, et d'apporter des éléments de réponse et des explications aux problèmes des glissements sémantiques rencontrés dans la terminologie archivistique.

A l'instar des autres disciplines au cœur du savoir et de la connaissance humaine qui ont édifié d'une manière progressive leur propre terminologie à travers différentes époques, la terminologie archivistique ne peut faire exception à cette règle.

En effet, le progrès de la recherche dans le domaine scientifique et technique a donné naissance à une multitude de concepts incalculables, signe d'une évolution rapide de la connaissance humaine en général. Par conséquent, ce renouvellement du rayonnement du savoir à l'aube du 3<sup>ème</sup> millénaire à travers le monde ne peut que contribuer à l'essor de la terminologie toutes disciplines confondues.

Ceci dit, le processus de création des concepts obéit à des impératifs d'ordre culturel et civilisationnel.

Nul ne peut contester l'existence d'une influence accrue de ces deux facteurs sur la forme et le sens des concepts créés dans le monde, qui engendre le plus souvent de sérieux problèmes liés aux glissements sémantiques.

Et afin de proposer certains éléments de réponse à cette problématique, il convient, de prime abord, d'illustrer plus clairement la question de la terminologie selon les spécialistes en sémiologie linguistique. D'après ces derniers quand on aborde l'étude des concepts, il s'agit d'abord de déterminer leur étymologie (naissance) et leur contexte de création, leur usage qui en est fait, leur émigration ainsi que les différents glissements sémantiques dus le plus souvent à des interprétations et traductions incorrectes.

Ceci étant, de nombreux pays, faute de temps nécessaire à consacrer à une traduction de qualité scientifique exigeant une parfaite maîtrise de plusieurs langues, on est contraint le plus souvent à subir des concepts que d'autres ont créés ou à choisir la solution facile qui consiste à procéder à de simples translittérations au lieu d'opter à des traductions fiables et appréciables, et ce afin d'intégrer des concepts dans une langue donnée dans le but d'une éventuelle exploitation.

Or, aucun concept qu'il soit lié aux archives ou autres domaines ne peut faire l'objet d'une exploitation fructueuse, si son champ sémantique n'est pas convenablement cerné et son sens apparent ou ésotérique n'est pas saisi par la personne chargée de sa traduction. Qu'en est-il de la terminologie archivistique ?

De nombreux spécialistes en bibliothéconomie admettent que la terminologie archivistique ne date guère d'aujourd'hui ; elle est intimement liée au passage de l'oralité à l'écrit.

En effet, l'avènement des supports de la pensée que ce soit les tablettes d'argile, papyrus ou le papier, constituent la pierre angulaire sur laquelle se repose la production des archives en général. Nous pouvons donc affirmer que les archives ont existé en tant qu'objet avant de l'être en tant que concept.

Jean FAVIER<sup>1</sup> le précise si bien en soulignant que dans l'antiquité :

" les 20 000 tablettes d'argile à inscriptions cunéiformes trouvées avant la guerre dans les palais des rois de Mari à Tell Hariri, aujourd'hui conservées en grande partie au Louvre,..."

Depuis l'antiquité, les hommes ont su consigner leurs actes et leurs idées sur des supports durables ce qui constitue aussi un signe avant-coureur sur l'avènement plus tard de la société de l'information. Ce qui veut dire également, que les fondements de la

---

<sup>1</sup> Jean FAVIER (1) Les Archives. – Paris : PUF, 1975. 124P. Que sais-je ?

société moderne qui a atteint aujourd'hui son paroxysme dans tous les domaines de la connaissance ne sont pas fortuits; mais ils remontent à très loin dans l'histoire de l'humanité.

A cet effet, nous ne pouvons guère ignorer l'apport de la société grecque à l'instar des autres civilisations que l'humanité a connu, à l'émergence de la civilisation de l'écrit par conséquent de la consignation (التدوين).

Aborder la terminologie " archivistique " implique avant tout, la nécessité d'expliquer la relation qui existe entre la consignation et le concept archives qui donnera lieu ultérieurement à de multiples inférences.

Compte tenu de son caractère dynamique, l'écrit a été de tout temps et le demeure à ce jour à l'origine de la consignation des activités humaines et par voie de conséquence, d'une accumulation importante des informations consignées ce qui conféra aux archives une finalité mémorial puisqu'elles constituent une mémoire organique consignée et signifiante d'une nation.

Et comme le résume Marie – Anne CHABIN<sup>2</sup> ( 1 ) : " ... Il faut dire que la réalité de l'archive n'a pas toujours été aussi large et que l'acceptation actuelle est le fruit d'une complexification croissante de la relation écriture support et d'un élargissement progressif de l'utilisation des archives dans la société . " .

Dans cet ordre d'idées, nous ne pouvons pas dissocier la naissance du concept archive du contexte logique qui contribua à sa conception, à savoir la création des supports de la pensée comme nous l'avons souligné précédemment et aussi l'avènement de l'écriture avec ses différentes formes

( cunéiformes, idéographique et syllabique,...) qui a connu sa véritable évolution avec l'avènement de l'imprimerie en 1453.

Ce qui nous amène à définir le champ d'intervention de l'écrit.

De tout temps l'écrit a connu un double usage, l'un lié à la production intellectuelle qu'elle soit littéraire ou scientifique ce qui lui permet de jouer le rôle prépondérant dans la transmission des connaissances humaines. Et l'autre lié à la consignation et à l'enregistrement des faits, activités, œuvres d'une personne physique ou morale.

---

<sup>2</sup> Anne CHABIN (1) Le Management de l'Archive.- Paris : Hermes, 1999. 246P

Pour plus de clarté sur le plan épistémologique, il existe une distinction entre les archives et la documentation malgré le fait qu'ils relèvent tous les deux du domaine de l'écrit, étant donné qu'ils ont deux finalités différentes.

Par ailleurs, Martine Gardin pour sa part, pense ; " que les archives sont aussi un moyen de consignation de tous ce qui se rapporte aux groupes sociaux à l'époque grecque (enregistrement des naissances, des transactions, etc... ), alors qu'auparavant il existait ce qu'on dénommait au départ les mnêmôn ( memory men ) qui avait comme fonction de mémoriser les différentes transactions passées devant lui. Etant donné que la mémoire humaine est faillible, il fallait se référer à l'écrit qui est toujours le seul moyen d'illustrer d'une manière permanente et impartiale des faits réels qui ont eu lieu à toutes les époques et en tous lieux.

A partir de ce substrat, nous pouvons dire que le concept archives sur le plan sémantique revoie à un lieu " siège de la magistrature " où sont conservés les documents d'archives et à l'idée de consignation et d'enregistrement des faits comme le précise Marie Anne CHABIN " commencement " c'est à dire l'enregistrement des activités et événement sur des supports appropriés donnant par voie de conséquence de véritables sources écrites pouvant être réactiver en tant que moyen de preuve ou à d'autres fins.

A ce titre, nous pouvons citer plusieurs exemples pour illustrer cette relation intrinsèque qui existe entre les archives et ce qu'elles reflètent comme événements. Et c'est ainsi qu'on retrouve à titre d'exemple dans les milieux judiciaires des registres d'audiences où sont consignées toutes les audiences qui ce sont tenues dans les tribunaux et qui constituent des documents essentiels quant tenu des éléments d'informations qu'ils renferment ( plaidoiries, débats ) ces registres d'audiences qui, à l'origine, expriment l'idée d'enregistrement prend par extension d'autres significations à savoir l'idée de preuve, c'est-à-dire qu'en plus d'avoir consigné des audiences, il nous donne aussi la possibilité de son utilisation en tant que moyen de preuve.

En conséquence, les tribunaux d'aujourd'hui, font appel à la même logique dans le domaine de l'enregistrement et de la consignation des activités judiciaires que celle adoptée à l'époque des grecs.

Après avoir expliqué la corrélation entre le terme archive et consignation afin de mieux cerner le noyau sémantique du concept archives il nous apparait nécessaire de le définir de prime abord.

Qu'est ce que les archives ?

Le dictionnaire étymologique du français de Jacqueline Picoche définit les archives comme suit : « archives famille savante du grec.

**Arkhé** signifiant à la fois le « commencement » et le « commandement »

**Arkheion** résidence des principaux magistrats où, par ailleurs, on conservait les archives d'Athènes.

**Archi** préfixe indiquant la supériorité.

**Arkhia** suffixe indiquant le mode de gouvernement.

Aussi, le concept **Metroon** chez les Grecques signifie dépôt central où sont conservés les textes de loi, procès verbaux de l'assemblée des citoyens, actes judiciaires.

**Metroon / Valeur authentique.**

**Archivum** chez les latins lieux où on conserve les archives.

**Archief (Pays-Bas).**

**Archivo (Italie)**

**Archives (France)**

**Archives (Angleterre)**

**Mahfoudhate (Egypte).**

**Archives (Algérie)**

**Records (Etats-Unis).**

Toute en subissant de légers glissements phonétiques (arkheion-archivum etc...) le concept archives n'a pas subi de glissement sémantique, néanmoins au cours de son évolution il a un éclatement sémantique ce qui explique aujourd'hui on assiste à la création de nouveaux concepts dans le domaine des archives tels que les concepts Records, Traçabilité, Authenticité, Fiabilité ...

La charge sémantique qu'il avait à sa naissance est restée la même il a gardé son noyau sémantique, il renvoie à l'idée suivante :

Que tout document d'archives quelque soit sa nature produit ou reçu est subordonnée directement à un événement ou à un fait réel relatif à une activité. Evénement qui fera l'objet d'un enregistrement ou d'une consignation sur un support approprié qui deviendra par la suite une source d'information fiable dans la mesure où il retrace fidèlement les péripéties d'une activité qui s'est déroulé à une date donnée, ainsi que les parties présentes et concernées qui en sont aussi les acteurs authentiques.

### **Quels sont les influences internationales sur la terminologie archivistes Algérienne ?**

Les spécialistes en sémiologie consacrent des d'importante recherches dans le but de suivre le développement de la personnalité d'un concept du point de vue diachronique à savoir sa naissance, son répertoire, son usage, son immigration d'une époque à une autre d'une civilisation à une autre d'une science à une autre toute en essayant d'expliquer le pourquoi de certain glissements sémantiques et phonétiques.

Exemple un terme comme bicyclette veut dire en grec : BI-KUKLOS : deux cercles, son voyage vers la langue française a connu un glissement phonétique tout en gardant son noyau sémantique. BI – CYCLE + ETTE : deux petits cercles.

La question qui se pose et qui mérite d'être approfondie dans le domaine de la terminologie archivistique. Est-ce que les concepts d'origine Grecque ont conservés leurs noyaux sémantiques après avoir subi plusieurs influences internationales ?

Néanmoins il ne faudrait pas perdre de vue chaque création d'un concept peut être considéré comme le résultat d'une partialité motive. On peut focaliser soit sur la forme d'un concept ou sur sa fonction.

Les archivistes chercheurs doivent s'intéresser de plus près à ces questions qui se posent de plus en plus avec acuité.

Ils doivent faire face aussi aux diverses traductions incorrects ayant des conséquences fâcheuses sur l'utilisation des concepts archivistiques.

Ils doivent adapter des concepts par rapport aux spécificités de leurs propres environnements et ne doivent pas rester en position de quelqu'un qui subit les influences archivistiques sans avoir les capacités requise d'évaluation des termes provenant de l'étranger.

Afin de faire face à ces influences internationales des instances chargées d'évaluation des concepts ainsi de leur traduction doivent être créés.

Elles doivent aussi travailler selon des méthodes unifiées et normalisées.

Car actuellement il existe en Algérie des instances souvent informel chargées de l'utilisation et de la traduction des concepts archivistiques dans les milieux universitaires ou professionnels, mais le plus souvent elles sont confrontées a des difficultés des niveaux de réceptions, chacun interprète, utilise un concept selon son niveau de compréhension.

Ce qui nous ramène à poser la question suivante faut t il focaliser sur la conception et la création des concepts ou sur leurs réceptions ou leurs traductions ?

Nous pensons qu'il existe que difficultés de base d'ordre culturel et étymologique qui peuvent avoir des conséquences néfastes sur la terminologie archivistiques et elles nécessitent une réelle prise en charge.

La formation linéaire de certains traducteurs est un exemple de ces difficultés.

En effet, ces derniers sont dépourvus de pluridisciplinarité et ceux malgré la richesse de la langue arabe.

La traduction dans le domaine archivistique reste tributaire d'une terminologie donnée sans qu'elle puisse se développer dans le temps et dans l'espace.

L'évolution spirale de la connaissance humaine nécessite un retour aux sources afin de revaloriser une terminologie d'une extrême importance.

Il est certain que l'archivistique en tant que discipline a emprunté des termes des autres sciences reste à s'interroger sur le pourquoi et le comment. Que faut-il importer ? D'où importer ? Et quelle est notre propre contribution dans la création des concepts dans le domaine des archives ?

L'importation « émiétée » de termes inhérents aux archives nécessite le recours à la sémiologie, la sémantique, le structuralisme qui aideront la terminologie archivistique à avoir un caractère beaucoup plus académique voire signifiante et standard.

L'analyse de quelques concepts relevant de la terminologie archivistique algérienne ainsi que leur traduction et utilisation nous permet de mieux saisir ces influences internationales.

### **Qu'appelle-t-on Archives en Algérie :**

La notion d'archives au sens de la législation Algérienne : la loi 88 – 09 du 26 Janvier 1988 relatif aux Archives Nationales aux termes de l'article 2 les documents d'Archives sont définis comme étant « Des documents contenant une information quelque soit leur date, leur forme ou leur support matériel, produit ou reçus par une personne physique ou morale et par tout service ou organisme public ou privé dans l'exercice de leur activité ».

L'association Française de Normalisation (AFNOR) dans la définition suivante des archives :

« Ensemble organique de documents quels que soient leur date, leur forme, leur support matériel, élaborés ou reçus par une personne, un organisme public ou privé, en fonction de son activité, organisés et conservés pour une durée en principe illimitée. »

Il ressort de cette définition :

Qu'un document a le statut d'archives dès sa création, puisque aucune condition d'ancienneté n'est posée.

Que le support physique n'intervient pas pour caractériser les archives. Il suffit que les documents aient été produits ou reçus par l'organisme détenteur dans l'exercice de son activité : il peut s'agir de papier, mais aussi de support audiovisuel ou informatiques.

Le document doit être produit ou reçu et non constitué. Les documents ou dossiers documentaires établis par des services de documentations sont donc, en principe, exclus de cette définition.

D'autres concepts liés à l'archivistique ont vu le jour, conséquence directe de l'éclatement du concept archives qui constitue le point de départ ce qui a permis à la terminologie archivistique de s'élargir de plus en plus et d'investir d'autres domaines.

Ceci dit, qu'en est-il de la terminologie archivistique utilisée en Algérie ?

Nous devons signaler que depuis le début du 3<sup>e</sup> millénaire, l'archivistique en tant que science a connu de notables progrès, notamment dans le domaine de la normalisation qui touche aujourd'hui de nombreux secteurs de la technologie et de la production économique, des sciences et autres domaines de la connaissance. Les archives n'ont pas échappé eux aussi à cette normalisation qui vise de plus en plus à l'uniformisation des concepts et des procédures et techniques archivistiques.

Dans notre présente réflexion, nous allons mettre beaucoup plus l'accent sur les problèmes des glissements sémantiques rencontrés et dus le plus souvent à de mauvaises interprétations et traductions incorrectes des concepts relatifs à l'archivistique en tant que discipline d'enseignement universitaire.

Par ailleurs étant donné que l'enseignement de l'archivistique dans notre pays doit être assuré en langue arabe comme le stipule les textes de loi en vigueur, Cependant, nous accusons un certain retard par rapport à d'autres pays développés dans le domaine de la Terminologie Archivistique. Nous nous trouvons devant le dilemme de savoir s'il faut créer des concepts d'archives ou bien procéder à des traductions, chaque fois qu'il y a nécessité pédagogique ou de recherche. Et compte tenu du retard constaté dans le monde arabe en général dans le domaine du vocabulaire archivistique et aussi, compte tenu de l'accroissement rapide des concepts archivistiques, il ressort qu'il y a urgence à opter pour une démarche visant à traduire des concepts créés par différentes écoles de l'archivistique et d'organisation internationales tel que le conseil international des archives et l'organisation internationale de normalisation ISO.

Par conséquent, nous pouvons affirmer que ce travail de traduction va permettre de rentabiliser ce qui existe comme concepts d'une part et consolider l'enseignement et la formation de l'archivistique en Algérie d'autre part, ce qui permettra à cette dernière en tant que discipline, d'assurer pleinement son rôle, soit en direction de la recherche en général soit au règlement des problèmes rencontrés dans le domaine de la pratique archivistique. Mais ce travail de traduction est le plus souvent confronté aux divers glissements sémantiques, ce dont nous allons donner quelques exemples.

### **Le concept authenticité : Définition ( 1 )**

Si l'on se réfère à la norme ISO 15 489 - 1 il est défini comme suit : un document dont on peut prouver :

- a) qu'il est bien ce qui prétend être
- b) Qu'il a été effectivement produit ou reçu par la personne qui prétend l'avoir produit ou reçu, et
- c) Qu'il a été produit ou reçu au moment où il prétend l'avoir été



Il ressort de cette définition qu'un document d'archives ne peut revêtir le caractère d'authenticité que s'il reflète exactement les faits qu'il contient sans aucune interférence avec d'autres éléments susceptibles de lui donner d'autres significations collatérales.

D'après la norme ISO 15489 - 1 pour qu'un document d'archives acquière le caractère d'authenticité il faudrait que la personne qui produit ou reçoit ce document doit être la même que celle qui prétend l'avoir produit ou reçu. Autrement dit si une tierce personne prétend avoir produit ou reçu un document à un moment donné et après vérification il est prouvé le contraire nous concluons que le document n'est pas authentique donc il y a falsification qui est puni par le code pénal .

Afin de mieux illustrer le glissement sémantique que peut avoir le concept "authenticité" nous nous référons à la traduction retenue par les archivistes de Dubaï ( Emirats Arabes Unies ) à savoir qu'ils ont traduit le concept authenticité par le Misdakia ( المصدقية ) dont l'équivalent en français est crédibilité en anglais credibility ( caractère de ce qui est croyable vraisemblable ) ce qui n'a rien avoir sur le plan sémantique avec le concept authenticité qui renferme plusieurs sens ou **sèmes** ( la plus petite unité de sens ) à savoir d'abord un sens lié à l'authenticité des faits, un sens lié à un créateur authentique et enfin à un sens lié au moment exacte des faits. Nous pouvons déduire qu'il existe un glissement sémantique lors de la traduction du concept authenticité vers l'arabe, il a perdu il a perdu la charge sémantique qu'on lui a attribué à l'origine comportant un certain nombre de sens pour désigner enfin en langue arabe crédibilité qui veut dire vraisemblablement ( ou caractère de ce qui est croyable ) ce qui n'a rien avoir avec le concept authenticité. Par conséquent nous rejetons la traduction proposée par les archivistes de Dubaï que nous considérons comme superficielle et incompatible avec le concept authenticité par le fait même de confirmer le concept authenticité dans l'idée de la croyance et du vraisemblable.

Nous proposons en ce qui concerne la traduction suivante : Authenticité veut dire El Assala en Arabe ( الأصالة ) qui renvoie beaucoup plus aux origines de la création du document à savoir sa provenance ainsi que son producteur ont authentique et l'exactitude du document de sa création .

Nous allons également citer un autre exemple de glissement sémantique du français vers l'arabe, à savoir le cas de la traduction du concept archivistique.

**Intégrité** : D'après la norme ISO 15489<sup>3</sup> - 1 L'intégrité d'un document renvoie au caractère complet et non altéré de son état.

L'intégrité d'un document d'archives suppose au préalable, la réunion des certains nombres de conditions, à savoir qu'un document d'archives doit conserver l'intégrité et

---

<sup>3</sup> Norme ISO 15489 1 Records Management

l'unité intellectuelle qu'il avait lors de sa création et qu'aucune altération, ni rajout, ni suppression, ne sont admis.

La traduction du concept intégrité vers l'arabe a donné, toujours selon les archivistes de Dubaï , le terme Eddika ( الدقة ) qui veut dire en français précision c'est-à-dire , caractère de ce qui est précis , synonyme aussi de clarté exemple : La précision dans la pensée . Là aussi , il y a glissement sémantique du concept intégrité lors de sa traduction vers l'arabe, tel qu'il est traduit, le concept intégrité ne renferme pas les mêmes sens sémantiques qui lui ont été attribués à son origine. En conséquence, nous déduisons que le concept intégrité n'a rien avoir avec la précision qui renvoie à l'exactitude, à la clarté, à la netteté. Ce qui est fondamentale dans le concept intégrité c'est beaucoup plus le respect de l'unité intellectuelle d'un document d'archives, en l'occurrence, l'interdiction des rajouts et des suppressions dans le contenu d'un document d'archives qui peut remettre en cause cette unité intellectuelle et donner lieu à un document altéré qui ne peut pas être utilisé ultérieurement en tant qu'information fiable.

En ce qui nous concerne afin d'éviter ce glissement sémantique, nous proposons l'équivalence du concept intégrité en arabe le Concept suivant :

Echoumoulia ( الشمولية )

En conclusion, nous pouvons affirmer que la terminologie archivistique en langue arabe dans son état actuel vit des problèmes d'interprétation dus à la non maîtrise de la traduction elle – même en tant que moyen de transmission des connaissances dans le domaine de l'archivistique.

Nous avons constaté aussi que le plus souvent cette traduction manque de fiabilité et de rigueur elle peut être le résultat d'une partialité motivée qui se focalise beaucoup plus sur la forme d'un concept tout en perdant de vue la relation intrinsèque qui existe entre le concept et l'acte auquel il renvoie.

La traduction actuelle de ces concepts est l'œuvre d'initiative individuelles et non basée sur un travail collectif regroupant aussi bien des spécialités en archivistique et en linguistique ce qui aurait pu donner naissance à une terminologie archivistique fiable en langue arabe qui retrace fidèlement les concepts par d'autres écoles et tendances dans le domaine des archives.

Compte tenu que l'archivistique est une discipline récente par rapport aux autres disciplines relevant des sciences humaines, un effort de création des concepts en langue arabe s'impose et se fait ressentir de plus en plus particulièrement dans les milieux universitaires où la terminologie archivistique joue un rôle important dans l'enseignement.

## Référence :

1. BREAL, Michel .- Essai de Sémantique (Science des Significations), 1897 . Paris : Hachette et CIC, 1897.
2. BUNGE, Mario. Epistémologie. Paris : Maloine S.A Editeur. 1983. 285p.
3. Buscal Caroline, Tableau de gestion : repérez, trieux, tracez, conservez, détruisez, in archimag, n°159, 2002.
4. Cardin, Martine .- Archivistique, information, organisation, Mémoire : L'exemple du Mouvement Coopératif des jardins 1900 – 1990.
5. CARDIN, Martine .- La dynamique des archives associés ou la toile archivistique institutionnelle – Archives – volume 29, n°2, 1997-1998. 10pp.
6. CHABIN, Marie Anne .– Le Management de l'Archive. Paris : Hermes, 1999- 246p.
7. COUTURE, Carol .- Le concept de document d'archives à l'aube du troisième millénaire .– IN Archives .- Vol. 27 ,N° 4 . 1996. 19P.
8. COUTURE Carol, les archives du XX è siècle, Montréal, Université de Montréal, 1982.
9. Dictionnaire des Archives : Français – Anglais- Allemand, De l'archivage aux Système d'Informations, Paris : Afnor, 1991.
10. FAVIER, Jean .- Les Archives. – Paris : PUF , 1975 .124P. Que sais je ?
11. FAVIER Jean (sous la dir.), la pratique archivistique française, paris ; Archives Nationales, 1993.
12. ISO 9000 « *Système de management de la qualité : principes essentiels et vocabulaire* », ISO, 2000.
13. Martin Philippe, vaillant Susan, Le Records Management, concept nouveau ? Pratique ancienne ?, in Documentaliste, vol.35, n°1, 1998.

14. Norme française ISO 15 489-1 « Records Management », partie 1 : « principes directeurs », AFNOR, 2002.
15. Norme française ISO 15 489-2 « *Records Management* », partie 2 : « *guide pratique* », AFNOR, 2002.
16. VIRUEGA Jean-Luc, *Traçabilité : outils, méthodes et pratiques*, paris, édit d'organisation, 2005.

**Webographie :**

- <http://www.archivesdefrance.culture.gouv.fr> consulté 30 Novembre 2008.
- <http://www.piaf-archives.org/section/formation> consulté 30 Novembre 2008.
- <http://www.archives.gov> consulté 27 Novembre 2008.
- <http://www.collectionscanada.ca> consulté 30 Novembre 2008.